



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **9 juillet 2013**

Délibération n° 2013-4061

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : ZAC Mermoz nord - Indemnités de consultation des candidats

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Bargoïn

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : jeudi 11 juillet 2013

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Jacqué, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Millet, Morales, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : MM. Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna, Daclin (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Vullien (pouvoir à M. Abadie), Pédrini (pouvoir à M. Chabrier), M. Arrue, Mme Besson (pouvoir à M. Fournel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Fleury (pouvoir à M. Gléréan), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Imbert (pouvoir à Mme Laurent), Joly (pouvoir à M. Vincent), Justet, Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Longueval (pouvoir à Mme Guillemot), Lyonnet (pouvoir à M. Rousseau), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Nissanian (pouvoir à M. Kabalo), Pili, Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Lambert), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Grivel).

**Absents non excusés** : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Ghemri, MM. Giordano, Lelièvre, Louis, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil de communauté du 9 juillet 2013****Délibération n° 2013-4061**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 8°

objet : **ZAC Mermoz nord - Indemnités de consultation des candidats**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La ZAC Mermoz nord à Lyon 8° est une opération de renouvellement urbain (ORU) d'une superficie totale de 6,5 hectares qui prévoit la réhabilitation de 172 logements, la démolition de 318 logements et la redéfinition des emprises constructibles permettant la construction d'environ 36 000 mètres carrés de surface de plancher (SP) (logement et activités), soit environ 400 logements. Le quartier sera alors constitué d'un parc immobilier équilibré (52 % de logements sociaux, 48 % de logements privés). Cette opération prévoit également la requalification d'espaces publics : square central, promenade Andrée Dupeyron, place des frères Voisin, place Marc Sangnier, clos Louis Rigal, réalisation de nouvelles voies, etc.

La ZAC Mermoz nord a fait l'objet des délibérations du Conseil suivantes :

- n° 2006-3792 du 12 décembre 2006 pour l'approbation du dossier de création,
- n° 2009-1111 du 30 novembre 2009 pour l'approbation du mode opératoire en régie directe et du bilan financier prévisionnel,
- n° 2012-3007 du 21 mai 2012 pour l'approbation du dossier de création modificatif (démolition d'un immeuble supplémentaire) et du dossier de réalisation et du projet du programme d'équipements publics (PEP).

Le programme de construction comprend 36 000 mètres carrés de SP répartis comme suit :

- 13 700 mètres carrés de logements locatifs sociaux, soit 52 %,
- 18 300 mètres carrés de logements intermédiaires ou en accession, soit 48 %,
- 4 000 mètres carrés de bureaux.

La SP logements pour de l'accession libre est répartie sur plusieurs bâtiments, comme suit :

- bâtiment 12 : 1 875 mètres carrés de SP,
- bâtiment 23 : 3 911 mètres carrés de SP,
- bâtiment 25 : 1 617 mètres carrés de SP,
- bâtiments 1-2 : 2 946 mètres carrés de SP.

Les lots 12, 23 et 25, destinés au développement de programmes d'accession libre à la propriété, avec des prix de sortie encadrés, ont fait l'objet d'une consultation ouverte d'équipes de promoteurs-concepteurs. A l'issue d'une 1ère phase de candidature, 4 équipes de promoteurs-concepteurs ont été admises à concourir pour la 2° phase (offre) de chacun des lots 12, 23 et 25.

Le comité de pilotage restreint valant jury, réuni le 19 avril 2013, a retenu l'offre du groupe Nexity associé à l'équipe de concepteurs Régis Gachon pour les lots 12 et 25 et l'offre du groupe Bouygues associé à l'équipe de concepteurs Vera&Barrand pour le lot 23.

Il est prévu une signature de compromis avec le groupe Nexity pour les lots 12 et 25 et le groupe Bouygues pour le lot 23 en 2013, pour un dépôt de permis de construire avant le 31 décembre 2013.

Pour les lots 12 et 25, les offres suivantes n'ont pas été retenues par le comité de pilotage :

- le promoteur Bouwfonds Marignan, associé aux équipes de concepteurs HTVS et Guillaume Suply,
- le promoteur Bremond, associé à l'équipe de concepteur Arche,
- le promoteur Spirit, associé aux équipes de concepteurs Gautier-Conquet et Novae.

Pour le lot 23, les offres suivantes n'ont pas été retenues par le comité de pilotage :

- le promoteur Kaufman & Broad, associé à l'équipe de concepteur Dumétier Design,
- le promoteur Bremond, associé à l'équipe de concepteur MG-AU,
- le promoteur Les Nouveaux Constructeurs, associé à l'équipe de concepteur exNdo.

Les cahiers des charges de consultation des 3 lots prévoient le versement, par la Communauté urbaine de Lyon, aménageur de la ZAC Mermoz nord, aux concepteurs non retenus, d'une indemnité de 7 500 € nets de taxes pour toute offre complète.

Par conséquent, la Communauté urbaine est redevable de cette indemnité de 7 500 € nets de taxes, aux 8 cabinets de concepteurs non retenus sur présentation d'une facture ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'indemnité de 7 500 € à verser aux 8 cabinets d'architectes HTVS, Guillaume Suply, Arche, Gautier-Conquet, Novae, Dumétier Design, MG-AU et exNdo ayant présenté une offre complète non retenue par la Communauté urbaine de Lyon, suite aux 2 consultations réalisées sur les lots 12, 23 et 25 de la ZAC Mermoz Nord à Lyon 8°.

**2° - La dépense** totale correspondante, soit 60 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2013 - compte 608 - fonction 824 - opération n° 4P17O1388.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2013.**